



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Nouvelle
Aquitaine

Guide

Réussir sa reconversion

avec Les dispositifs de

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine

Janvier
2025

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
---------------------	----------

1	SE FAIRE ACCOMPAGNER	5
	Le Conseil en Evolution professionnelle (CEP)	

2	SE FORMER POUR CHANGER DE MÉTIER	8
	Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)	

3	CHANGER DE MÉTIER POUR PRÉSERVER SON CAPITAL SANTÉ	10
	Le Dispositif Prévention Usure Reconversion (PUR)	

4	DÉMISSIONNER POUR CRÉER/REPRENDRE UNE ENTREPRISE OU SUIVRE UNE FORMATION	12
	Le Dispositif Démission-Reconversion	

5	FAIRE RECONNAITRE SES COMPÉTENCES	14
	La certification CléA	

6	QUI SOMMES-NOUS ?	17
----------	--------------------------	-----------

AVANT-PROPOS

Votre métier ne vous convient plus et vous ne savez pas comment réagir face à cette situation ?

Il existe des centaines de raisons de vouloir changer de métier. Cela peut dépendre de votre situation professionnelle, personnelle comme de problématiques de santé.

Vous trouverez dans ce guide des informations et conseils pour concrétiser votre projet et changer de métier en toute sécurité.



Qu'est-ce que la reconversion professionnelle ?

Différente de l'évolution professionnelle, la reconversion suppose un changement complet de métier et bien souvent de secteur d'activité. Cela signifie que l'on abandonne complètement son ancien métier pour en découvrir un nouveau. C'est un véritable changement professionnel impliquant une transition entre un ancien et un nouveau métier.

En voici les principales étapes :

Choisir un nouveau métier

Le choix d'un nouveau métier est l'une des étapes déterminantes de la reconversion professionnelle. Pour cela, vous devez bien réfléchir à :

- **Vos motivations** : votre profession ne vous satisfait plus, vous avez en tête un domaine dans lequel vous souhaitez aujourd'hui vous investir, vous êtes en quête de sens, d'un métier passion, vous cherchez plus d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, etc. Les motivations sont le point de départ de toute reconversion.

- Vos compétences transférables : autrement dit, toutes celles qui vous seront également utiles dans un nouveau métier.
- La demande sur le marché du travail : pour réussir votre projet de reconversion, il faut d'abord vous assurer que cela se traduira par une recherche d'emploi sécurisée, avec une embauche relativement rapide.

Suivre une formation

Pour mener à bien un projet de reconversion, il est souvent nécessaire de suivre une formation pour acquérir les compétences requises dans le nouveau métier choisi. Cette formation peut aller de l'apprentissage de compétences complémentaires à une reconversion complète de A à Z.

Dans certains cas, il est possible de faire valoir son expérience professionnelle grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette démarche permet de valider vos acquis.

Se faire accompagner par un professionnel

Pour réussir votre projet, faites-vous accompagner gratuitement par un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) qui vous aidera à faire le point ou à avancer dans votre projet, notamment en vous proposant des aides et financements adéquats.

L'accompagnement personnalisé fourni par ces experts qualifiés vous permettra d'élaborer votre projet étape par étape afin de mettre toutes les chances de votre côté.

Trouver un financement

Parmi les différentes possibilités de financement existantes, il vous faudra trouver le dispositif qui sera le mieux adapté à votre projet et à votre situation. Des professionnels, tels que les Conseillers en Evolution Professionnelle, sont là pour vous accompagner dans vos recherches afin de mobiliser les financements adéquats.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Le Conseil en Evolution professionnelle (CEP)



C'est quoi ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service de conseil gratuit et personnalisé pour votre orientation de carrière.

Que vous ayez un projet précis ou non en tête pour votre reconversion, ce service d'accompagnement vous aide à faire le point sur votre situation professionnelle et ainsi à définir et réaliser votre projet professionnel de la meilleure façon possible.

Pour qui ?

Chaque situation personnelle et professionnelle étant différente et demandant un accompagnement sur mesure, il existe 5 structures distinctes habilitées à délivrer ce service.

Voici les cinq opérateurs CEP en région Nouvelle-Aquitaine :



Vous êtes salarié non-cadre ou indépendant ?

Vous pouvez solliciter les conseillers d'Avenir Actifs pour toute question relative à votre reconversion, que ce soit pour faire le point sur votre situation, trouver un dispositif de financement, obtenir de l'aide dans vos démarches, etc.



Vous êtes salarié cadre ?

L'APEC est garant de l'accompagnement en reconversion de carrière des cadres et vous offre ainsi un appui pour réussir votre transition professionnelle.



Vous êtes en situation de handicap ?

Vous pouvez bénéficier de services d'accompagnement spécifiques pour votre projet professionnel grâce à des conseils et à un soutien personnalisé.



Vous êtes un jeune de moins de 26 ans ?

Si vous avez moins de 26 ans, vous pouvez bénéficier de services d'accompagnement personnalisés par le biais de la Mission Locale de votre département de résidence.



Vous êtes demandeur d'emploi ?

Votre conseiller France Travail vous accompagnera afin de définir et mettre en œuvre votre projet professionnel de la manière la plus sécurisée possible.



Trouver un CEP près de chez vous

<https://mon-cep.org>

Votre projet de reconversion prend forme ?

Il est temps de vous pencher sur la question de son financement.

Bonne nouvelle !

En tant que salarié du secteur privé, grâce à Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine, plusieurs dispositifs vous sont proposés pour financer votre projet et vous permettre de changer de métier dans un cadre sécurisé.

En quoi consiste chaque dispositif ?
Qu'est-ce qui est financé ? Quels sont les critères à respecter pour être éligible ?
Comment constituer un dossier de financement ?

On vous dit tout !



SE FORMER POUR CHANGER DE MÉTIER

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

C'est quoi ?

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) est un dispositif qui permet aux salariés du secteur privé de suivre une formation certifiante en vue de changer de métier ou de profession.

Ce dispositif offre une opportunité unique et précieuse pour ceux qui souhaitent se reconvertir en bénéficiant d'une prise en charge des coûts pédagogiques, tout en conservant (partiellement ou en totalité) leur rémunération pendant la durée de la formation.

Pour qui ?

Le PTP est accessible aux :

- Salariés en CDI ayant une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, dont 12 mois dans leur entreprise actuelle.
- Salariés en CDD ayant 24 mois d'activité salariée au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois.
- Intérimaires justifiant d'une ancienneté de 1 600 heures travaillées dans la branche sur une période de 18 mois, dont 600 heures au sein de leur entreprise de travail temporaire actuelle.
- Intermittents ayant une ancienneté de 220 jours de travail ou cachets répartis sur les 2 à 5 dernières années.

Qu'est-ce qui peut être pris en charge ?

- La rémunération : les heures passées en formation et pendant les périodes de stage peuvent être prises en charge.
- Les frais pédagogiques : ils peuvent être pris en charge en tout ou partie jusqu'à 18 000 € HT et pour un coût horaire maximal de 27,45 € HT.
- L'aide à la mobilité : il s'agit d'un forfait global de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

Comment en bénéficier ?

- Votre formation : elle doit être obligatoirement certifiante et l'organisme de formation certifié Qualiopi.
 - Votre employeur : si vous souhaitez suivre une formation sur votre temps de travail, il est nécessaire d'obtenir l'accord de votre employeur pour vous absenter le temps de la formation.
 - Votre financement : le dossier de demande de financement est à compléter sur le site de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine dans votre espace personnel. Votre dossier sera examiné par notre commission d'instruction.
- 👉 Si votre financement est accordé, vous pourrez démarrer votre formation
- 👉 Dans le cas contraire, vous pourrez déposer une demande de recours pour que votre dossier soit de nouveau étudié.

Que faire si mon métier comporte des risques ?



Si vous êtes exposés à des risques ergonomiques liés à des vibrations mécaniques, de la manutention manuelle de charges ou des postures pénibles, Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine peut mobiliser des fonds supplémentaires via le FIPU (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle).

Ce fonds permettra, avec le soutien de votre employeur, d'avoir une enveloppe budgétaire supplémentaire pour financer votre projet.



En savoir plus sur le PTP

<https://www.transitionspro-na.fr/nos-dispositifs/projet-de-transition-professionnelle/>

CHANGER DE MÉTIER POUR PRÉSERVER SON CAPITAL SANTÉ

Le Dispositif Prévention Usure Reconversion (PUR)

C'est quoi ?

Le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR) a été pensé pour prévenir l'usure professionnelle et ainsi préserver le capital santé des salariés.

Pour qui ?

Le dispositif PUR permet aux salariés du secteur privé détenteurs d'un Compte Professionnel de Prévention (C2P) de mobiliser leurs points afin de financer des actions dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.



Le C2P est ouvert aux salariés qui répondent à certains facteurs de pénibilité (activité en milieu hyperbare, exposition au bruit ou aux températures extrêmes, travail répétitif, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes).

Ce compte permet d'accumuler des points mobilisables ensuite dans des actions dont le but est de préserver son capital santé. 1 point = 500 €.

Qu'est-ce qui peut être pris en charge ?

- Une formation certifiante
- Un bilan de compétences
- Une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Comment en bénéficier ?

Si vous êtes salarié dans le secteur privé et détenteur d'un C2P (donc exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels) et que vous avez un crédit suffisant de points sur votre compte, alors vous êtes éligible au dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR). En cas d'insuffisance de points sur votre C2P, des cofinancements sont possibles sous conditions.

Quelle que soit l'action de reconversion envisagée, vous devez obligatoirement vous faire accompagner par un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) « Avenir Actifs »



mon-cep.org/avenir-actifs



Si vous n'êtes pas détenteur d'un C2P mais êtes exposés à des risques ergonomiques (vibrations mécaniques, manutention manuelle de charges ou postures pénibles), le PTP peut être mobilisé avec le FIPU (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle) qui pourra venir compléter le financement de votre projet avec le soutien de votre employeur.



En savoir plus sur le PUR

<https://www.transitionspro-na.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

DÉMISSIONNER POUR CRÉER/REPRENDRE UNE ENTREPRISE OU SUIVRE UNE FORMATION

Le dispositif Démission-Reconversion

C'est quoi ?

Le dispositif Démission-reconversion permet aux salariés de démissionner pour créer/reprendre une entreprise ou se former à un nouveau métier, tout en bénéficiant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) pour mener à bien leur projet professionnel.

Pour qui ?

Le dispositif démissionnaire est accessible aux salariés du privé en CDI justifiant d'au moins 1 300 jours travaillés au cours des 60 derniers mois au moment de la démission.

L'activité professionnelle prise en compte peut être à temps plein ou à temps partiel mais ne doit pas comprendre de période d'interruption (comme les congés sans solde, congés sabbatiques ou périodes de disponibilité).

Le projet concerné doit être :

- Soit une formation
- Soit une création/reprise d'entreprise avec une formation
- Soit une création/reprise d'entreprise sans formation

Qu'est-ce qui peut être pris en charge ?

Dans le cadre de ce dispositif, nous ne prenons pas en charge les frais de formation.

Si vous souhaitez suivre une formation pour mener à bien votre projet professionnel, rapprochez-vous de France Travail qui pourra vous donner toutes les informations utiles.

Comment en bénéficier ?

- Rencontre avec un CEP : ce rendez-vous gratuit est obligatoire et doit avoir lieu avant votre démission.
- Création de votre dossier : votre dossier est à compléter via votre espace personnel sur notre site internet. Selon la nature de votre projet (création d'entreprise, formation...), différentes pièces justificatives vous seront demandées.
- Examen de votre dossier : la Commission d'Instruction de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine vous donnera une réponse dans un délai de 2 mois maximum.

👉 Si la réponse est positive, vous recevrez une attestation du caractère réel et sérieux de votre projet. Vous aurez alors 6 mois pour vous inscrire à France travail.



Attention : l'attestation délivrée par Transitions Pro ne garantit en rien le financement de votre formation si votre projet en comprend une. Une fois inscrit comme demandeur d'emploi, vous devrez vérifier les possibilités d'aide au financement avec votre conseiller France Travail.

👉 Si la réponse est négative, vous pourrez présenter une nouvelle demande (recours).

- Lancement de votre projet : celui-ci devra être mis en place dans les 6 mois qui suivent votre inscription à France Travail, que ce soit pour suivre une formation ou pour une création/reprise d'entreprise.



En savoir plus sur le dispositif Démission-Reconversion

<https://www.transitionspro-na.fr/nos-dispositifs/demission-reconversion/>

FAIRE RECONNAÎTRE SES COMPÉTENCES

La certification CléA



Changer de métier sans diplôme : est-ce possible ?



Quand vous travaillez depuis quelques années déjà, le manque de diplômes peut être un frein pour changer de métier. La certification CléA peut alors être un véritable tremplin pour vous engager dans une formation en vue de changer de métier.

En validant la certification CléA, vous faites reconnaître de manière officielle vos compétences et votre employabilité : un premier pas pour sécuriser votre parcours, reprendre confiance en vous et poursuivre, si vous le souhaitez, avec une formation pour changer de métier.

C'est quoi ?

La certification CléA, reconnue au niveau national par toutes les branches professionnelles et par tous les acteurs de la formation, apporte la preuve que vous maîtrisez les compétences professionnelles élémentaires pour travailler en entreprise dans les 7 domaines suivants :



Pour qui ?

CléA s'adresse soit aux salariés ou demandeurs d'emploi qui n'ont pas de diplômes et qui occupent des emplois peu qualifiés, soit aux personnes qui savent travailler mais qui n'arrivent pas à évoluer professionnellement par manque de qualifications reconnues par un diplôme.

Qu'est-ce qui peut être pris en charge ?

Le coût de l'évaluation et/ou d'une éventuelle formation est pris en charge par la Région ou les OPCO.

Comment en bénéficier ?

- Organisme évaluateur : rapprochez-vous d'un organisme évaluateur habilité afin d'être accompagné par un conseiller dans vos démarches.

👉 https://www.certificat-clea.fr/media/2023/02/Annuaire_CLEA_2023.pdf

- Evaluation préalable : elle permet d'évaluer le niveau de vos compétences et connaissances professionnelles.

👉 Si, à l'issue de cette évaluation, vous maîtrisez l'ensemble des bases nécessaires, votre dossier est directement transmis au jury de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine chargé de l'examiner. Si votre dossier répond à toutes les attentes, vous obtenez votre certificat CléA.

👉 Si vous avez encore des compétences à acquérir, votre référent CléA pourra vous proposer de suivre une formation courte et adaptée aux compétences qui vous manquent, avant de repasser l'évaluation.



En savoir plus sur la certification CléA

<https://www.transitionspro-na.fr/nos-dispositifs/certificat-clea/>

QUI SOMMES-NOUS ?

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine fait partie du réseau national des Transitions Pro, composé de 18 structures présentes dans chaque région.

Seul organisme habilité à financer les projets de reconversion professionnelle des salariés du privé, nous bénéficions d'un budget dédié, attribué chaque année par France compétences.

Nos sites en Nouvelle-Aquitaine

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine vous accueille avec ou sans rendez-vous sur ses 3 sites :



BORDEAUX

Les Bureaux du Lac II - Rue Robert Caumont
Immeuble M - 33000 Bordeaux

- Du lundi au jeudi 8h30-17h sans interruption
- Vendredi 8h30-16h30 sans interruption



LIMOGES

25 Cours Jean Pénicaud
87000 Limoges

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h



NIORT

31 Avenue de Verdun 79000 Niort

- Du lundi au jeudi 8h30-17h sans interruption
- Vendredi 8h30-16h30 sans interruption

Nos services

Pour vous permettre d'y voir plus clair et préparer sereinement votre projet professionnel, découvrez notre offre de services gratuite et adaptée à chaque étape de votre projet.

PARTENAIRES D'AVENIR

TRANSITIONS
PRO

Nouvelle
Aquitaine

Nos

SERVICES

Préparez
sereinement
votre
AVENIR
PROFESSIONNEL

TRANSITIONS-NA.FR
09 72 61 55 50

**Vous souhaitez une réponse personnalisée
à une ou plusieurs questions précises ?**

RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL FLASH INFO

Visio - Téléphone - Présentiel
Durée : 30 minutes

Vous avez des questions personnelles sur l'avancement de votre projet, sur nos dispositifs, vos démarches ou encore sur la constitution de votre dossier ? Prenez rendez-vous avec nos chargés d'information et trouvez des solutions personnalisées à vos problématiques spécifiques !

ET SANS RENDEZ-VOUS, C'EST POSSIBLE ?

Tout à fait ! Nos équipes vous accueillent également sans rendez-vous du lundi au vendredi sur nos sites de Bordeaux, Limoges et Niort.

**Vous êtes en réflexion sur votre avenir professionnel
et souhaitez découvrir nos missions et dispositifs ?**

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

Changez, évoluez, progressez, entreprenez !

Découvrez tous nos dispositifs au service de votre projet professionnel

Visio - Présentiel
Durée : 1h30



Cette réunion de présentation générale vous permettra de vous informer sur nos missions et dispositifs et d'échanger avec nos experts et les autres participants.

Places limitées

Vous souhaitez travailler sur la partie présentation écrite de votre projet PTP pour mettre toutes les chances de votre côté ?

ATELIER INTERACTIF

Bien présenter votre projet professionnel
dans le cadre du dispositif PTP

Visio - Présentiel
Durée : 2h



Participez à notre atelier collectif afin d'aborder concrètement les attendus de la Commission d'Instruction qui examinera votre dossier et ainsi le rendre le plus convaincant possible. Cet atelier vous permettra également de voir l'avancée réelle de votre projet et d'échanger avec les autres participants.

Places limitées



En savoir plus et s'inscrire

<https://www.transitionspro-na.fr/nos-services/nos-services-aux-salaries/>

Notes

Notes

Notes

Notes



transitionspro-na.fr

09 72 61 55 50

Suivez-nous !

